



**GAGNANT
GAGNANT**

Dossier de presse
sur la rénovation
énergétique



- Le plan France Relance : la transition écologique comme objectif stratégique, page 3
- Les enjeux de la rénovation énergétique, page 4
- Ma prime Renov', page 5-7
- Rénovation énergétique des logements locatifs sociaux dans les Landes, page 8
- Rénovation énergétique des bâtiments publics dans les Landes, page 8
- Le rôle des partenaires État dans la rénovation énergétique, page 9

Le lancement de la campagne de communication « Gagnant / Gagnant » en Nouvelle-Aquitaine

La préfète de région lance une campagne de communication dans les 12 départements en partenariats avec l'ADEME et l'ANAH.

Les objectifs :

- **faire connaître les aides** mises en œuvre par l'État pour financer les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements,
- **inciter les bénéficiaires** à s'engager pour la rénovation énergétique

Les bénéfices attendus :

- **réaliser des économies** d'argent,
- **améliorer le confort** de vie,
- **contribuer à la préservation** de l'environnement,
- **soutenir** l'économie locale.





➤ Le plan France Relance : la transition écologique comme objectif stratégique

Le gouvernement a mis en place en septembre 2020 un plan de relance exceptionnel, le plan France Relance.

Trois priorités sont fixées :

l'écologie : accélérer la transition écologique

la compétitivité : gagner en compétitivité

la cohésion : renforcer la cohésion sociale et territoriale

Pour atteindre les objectifs ambitieux, le plan est doté de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards entièrement consacrés à la transition écologique. L'ambition de l'État est de faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de l'économie.

Le plan France Relance est aussi une réponse aux attentes des Français exprimées par la convention citoyenne pour le climat.

Il représente une accélération sans précédent de la transformation écologique de la société française. Le volet « écologie » soutient la transformation écologique de tous les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : transport, bâtiment, énergie, industrie et agriculture.

L'objectif de toutes les actions mises en place est d'adapter la société aux limites des ressources disponibles et au changement climatique en préservant les ressources naturelles et les espèces.

Le volet écologique répond à deux objectifs :



Décarboniser l'économie en réduisant nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990



Soutenir les secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes

Budget national consacré au volet rénovation énergétique

Le plan France Relance consacre 6,7 milliards d'euros à la rénovation énergétique

- des logements privés : hausse du budget du dispositif MaPrimeRenov' de 2 milliards d'euros sur 2021-2022. Sont concernés les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les copropriétés. Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les propriétaires occupants sont éligibles aux aides.

- des logements sociaux : 500 millions d'euros pour leur rénovation thermique et leur restructuration lourde.

- des bâtiments publics : 4 milliards d'euros pour leur rénovation énergétique

➤ Les enjeux de la rénovation énergétique

Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, dont environ deux tiers sont issus du secteur résidentiel. Les efforts dans ce domaine doivent être amplifiés pour atteindre l'objectif de rénovation du parc aux normes « bâtiment basse consommation » (BBC) en 2050, et l'éradication des passoires thermiques à l'horizon 2030.

Les enjeux de la rénovation énergétique sont :

CLIMATIQUES



L'isolation du bâti et la conversion à un mode de chauffage renouvelable permettent de contribuer à la baisse des émissions de CO₂, et de lutter contre les canicules ou les pointes de froid en particulier dans les EHPAD, écoles et hôpitaux.

SOCIAUX



La rénovation vise le traitement des 5 millions de logements considérés comme des passoires thermiques, dont 200 000 sont des logements sociaux et l'éradication en 10 ans des chaudières fioul qui équipent encore 3,5 millions de logements en France. Elle contribue à la réalisation d'économies d'énergie et donc d'économies sur les factures.

SANITAIRES



La rénovation thermique permet de réduire les risques sanitaires liés au froid et à l'insalubrité. Le coût médical de la précarité énergétique est estimé à 650 millions d'euros par ans.

ENVIRONNEMENTAUX



La rénovation énergétique permet de réduire l'exploitation de ressources énergétiques limitées. La réhabilitation

ECONOMIQUES



La relance du secteur BTP est créatrice d'emplois d'avenir, non délocalisables, dans tous les territoires.

Un ménage néo-aquitain sur sept en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement

(source Insee – étude 2018)

Au-delà des enjeux liés au climat, la problématique du confort dans son logement se pose pour de nombreux néo aquitains. Il en découle des répercussions en termes de bien-être, de santé et de factures énergétiques.

Si la vulnérabilité énergétique est surtout liée aux revenus, elle est également dépendante des conditions de logement. Plus de 350 000 ménages seraient exposés à la vulnérabilité énergétique au logement.

Un ménage est considéré comme vulnérable énergétiquement si son taux d'effort énergétique est supérieur à 8,18 % pour le chauffage de son logement et l'eau chaude sanitaire



➤ MaPrimeRénov'

Le plan France Relance renforce **MaPrimeRénov'** avec une enveloppe de **2 milliards d'euros**. Les ambitions nationales 2021 de MaPrimeRénov' ont fortement augmenté par rapport à 2020, avec un objectif de 500 000 dossiers engagés. MaPrimeRénov' s'ouvre en 2021 à tous les propriétaires occupants, quel que soit leur niveau de revenus, aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriétaires.



Mise en place dès 2020, en substitution du crédit impôt pour la transition énergétique, **MaPrimeRénov'** évolue et devient accessible à tous les propriétaires :

- Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants modestes, MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires occupants, sans conditions de revenus
- Les propriétaires bailleurs pourront aussi bénéficier de MaPrimeRénov' afin d'encourager la rénovation énergétique des logements du parc locatif privé.

Dans les Landes, 1 178 logements ont été rénovés pour 1 311 gestes de rénovation énergétique en 2020 avec MaPrimeRénov', représentant 3,4 millions d'euros d'aides et 10,6 millions d'euros de travaux générés.

Le montant de la prime est calculé en fonction du revenu des ménages et des travaux effectués. Les ménages sont incités à effectuer des rénovations de qualité, avec la création de bonus et d'aides complémentaires.

- **Forfait rénovation globale** : 3 500 euros à 7 000 euros pour les ménages aisés
- **Bonus sortie de passoire thermique** : 500 euros à 1 500 euros
- **Bonus pour l'atteinte d'un niveau de performance basse consommation** : 500 euros à 1 500 euros

MaPrimeRénov' est d'ores et déjà disponible pour l'ensemble des propriétaires occupants et les syndicats de copropriétaires. Elle sera ouverte aux propriétaires bailleurs à partir de juillet 2021.

À côté du dispositif MaPrimeRénov', subsiste le programme Habiter Mieux Sérénité pour les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes, pour favoriser les rénovations globales de passoires énergétiques.

L'ANAH qui gère les dossiers a mis en place une plateforme nationale permettant aux ménages de déposer leur demande : <https://www.maprimerenov.gouv.fr>

➤ MaPrimeRénov' copropriétés



Le plan France Relance prévoit un renforcement significatif des aides en les ouvrant à toutes les copropriétés ayant un objet de rénovation énergétique avec une enveloppe nationale de 111,7 millions d'euros dans le cadre de MaPrimeRénov' copropriétés.

Ce dispositif se substitue à Habiter Mieux copropriété et devient également accessible à l'ensemble des copropriétés (et non plus uniquement les copropriétés les plus fragiles) et vient simplifier le financement des travaux grâce à une seule aide collective, versée au syndicat de copropriétaires. Cette aide concerne les travaux de rénovation énergétique des parties communes de l'immeuble (isolation des façades, toiture, planchers, chauffage collectif).

Dans les Landes, on dénombre 4 648 copropriétés pour 52 924 logements parmi lesquels 3 872 logements ont été identifiés comme nécessitant un besoin de travaux.

L'appui de France Relance, la création de MaPrimeRénov' copropriétés et une communication à l'ensemble des acteurs de la copropriété permettra de multiplier les décisions de travaux et les chantiers dans les deux prochaines années.



 MAPRIMERÉNOV'

**Avant, je chauffais
la planète.
Aujourd'hui,
je chauffe
mon logement**



Qui peut en bénéficier ?

L'ensemble des copropriétés composées d'au moins 75 % de lots d'habitation principale, immatriculées au registre national des copropriétés et construites il y a plus de 15 ans.

Les syndicats de copropriétés bénéficient de MaPrimeRénov' copropriété pour les travaux en parties communes.

En complément, les particuliers peuvent bénéficier de MaPrimeRénov' pour les travaux réalisés dans les parties privatives des logements.

L'accompagnement des copropriétés

En complément de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les syndicats, syndicats de copropriétés et copropriétaires peuvent être accompagnés tout au long du montage d'un projet. Le service public de la performance énergétique de l'habitat conseille et accompagne les ménages à la rénovation énergétique.

Il s'appuie sur un réseau de 43 plateformes « FAIRE en Nouvelle-Aquitaine » déployées depuis le début d'année. Ce service sera consolidé en 2022 avec une participation accrue des collectivités.

En savoir plus sur le réseau FAIRE : <https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/particuliers-et-eco-citoyens/mon-habitation/faire-avec-les-espaces-info-energie>



Comment en bénéficier ?

L'aide socle est de 25 % du montant des travaux éligibles, dans la limite de 3 750 € / logement. Cette aide au syndicat de copropriété bénéficie à tous les copropriétés sans contrepartie.

Une prime complémentaire de 500 € par logement est proposée pour les copropriétés avec une étiquette énergétique F ou G. Une prime F ou G. Une prime du même montant vient récompenser l'atteinte d'une étiquette énergétique A ou B après travaux. Ces bonus sont portés par le plan France Relance. Une aide complémentaire de 3 000 € / logement pourra être accordée pour les copropriétés qualifiées « fragiles ».

Une assistance à maîtrise d'ouvrage professionnelle accompagne obligatoirement le copropriété dans l'élaboration de son projet, le montage de la demande de financement et le suivi des travaux. Cet accompagnement est pris en charge dans la limite de 180 € / logement avec un minimum de 900 € d'aide par copropriété.

Les propriétaires modestes ou très modestes au sens de l'Anah pourront bénéficier d'une prime individuelle supplémentaire de 750 ou 1 500 €.

Les objectifs en Nouvelle-Aquitaine pour 2021 s'élèvent à 890 logements pour une enveloppe de 3,2 M€ pour les copropriétés saines et de 699 logements pour une enveloppe de 4,5 M€ pour les copropriétés fragiles.

➤ La rénovation énergétique des logements locatifs sociaux dans le département des Landes



Le plan France Relance prévoit une enveloppe nationale de 500 millions d'euros pour soutenir les bailleurs sociaux, engageant des opérations de rénovation en 2021 et 2022. Le soutien à la réhabilitation vise des opérations qui transforment en profondeur et améliorent les performances énergétiques des logements concernés.

Dans le département des Landes, **2 projets du bailleur social départemental XL Habitat**, situés dans les communes de Dax et Moustey sont présélectionnés pour bénéficier de ce dispositif pour un financement total de **5,3 millions d'euros dont 671 000 euros de subvention de l'État dans le cadre du plan France Relance** et ils seront présentés au comité régional de l'habitat et de l'hébergement le 2 mars 2021.

➤ La rénovation énergétique des bâtiments publics

Les bâtiments publics représentent 1/4 des émissions de gaz à effet de serre en France. L'immobilier de l'État comprend un parc conséquent avec ses 191 000 bâtiments. Le plan France Relance dédie également une enveloppe budgétaire de 4 milliards d'euros pour financer la rénovation des bâtiments publics comprenant bâtiments de l'État et bâtiments des collectivités territoriales.

Ces financements, alloués au travers d'appels à projets, doivent permettre notamment de lutter contre le vieillissement tout en intégrant une amélioration énergétique conséquente par des travaux ayant 3 objectifs :

environnemental

Diminution des émissions de gaz à effet de serre

économique

Redynamisation du secteur du BTP affecté par la crise

financier

Réduction des coûts liés au chauffage des bâtiments

Dans le département des Landes, **18 projets concernant des bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs ont été retenus pour un montant total de 5,9 millions d'euros**, parmi lesquels le centre des finances publiques de Mont-de-Marsan, des sites de l'armée de terre à Oeyreluy, les locaux des forces de sécurité (police et gendarmerie) à Mont-de-Marsan, les locaux de l'INRAE à Saint-Martin-de-Hinx, etc.

Au niveau des dotations de l'État aux opérations d'investissement des collectivités, la **transition écologique constitue un des axes majeurs d'intervention, qui représente 10 millions d'euros supplémentaires dans les Landes dédiés à cette priorité dans le cadre du plan France Relance**. Des projets tels que la rénovation thermique du centre de loisirs d'Aire-sur-l'Adour ou le remplacement du système de chauffage de la cantine scolaire de Bascons ont ainsi été soutenus.

➤ Le rôle des partenaires État dans la rénovation énergétique

La préfecture des Landes

La préfète du département des Landes pilote le déploiement de France Relance à l'échelle du département. Elle porte aussi la politique de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics issue de France Relance.

En tant que déléguée départementale de l'Anah, la préfète des Landes s'appuie sur la DDTM pour piloter la programmation départementale des aides de l'Anah dont les aides à la rénovation énergétique, pour déployer et animer la politique d'amélioration de l'habitat et la connaissance du parc privé.

L'ADEME (agence de la transition écologique)

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Il pilote le déploiement du programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) basé sur les certificats d'énergie. Ce programme apporte un financement au service public de la performance énergétique de l'habitat mis en place par l'État et cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, désigné porteur associé du SARE. Dans les Landes, les plateformes territoriales de rénovation énergétique qui portent ce service public, sont financées par le programme SARE, la Région, les EPCI et pour 2021 par le conseil départemental.

L'ANAH (agence nationale de l'habitat)

Le Gouvernement a confié à l'Anah le pilotage du volet rénovation énergétique du parc privé de France Relance. À ce titre, l'Anah pilote et déploie MaPrimeRénov'. Elle instruit au niveau central les aides MaPrimeRénov' pour les particuliers.

Les délégations locales de l'Anah (DDTM) instruisent les demandes « MaPrimeRénov' Copropriété » qui s'adresse à l'ensemble des syndicats de copropriété. Elles continuent d'instruire par ailleurs les aides aux travaux en approche globale dans le cadre du programme Habiter Mieux, dédié aux propriétaires occupants modestes et très modestes et aux propriétaires bailleurs sous condition de louer à un loyer abordable.



CONTACTS PRESSE

Préfecture des Landes

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Ronan HUMEAU / Samantha BENZIN

Tél : 05 58 06 72 49 / pref-communication@landes.gouv.fr